



## Reclamation d'un credit de plus 20 ans d'ancieneté

Par **menuise**, le **24/03/2014** à **16:55**

Bonjour,

J'ai fait un crédit en 1989, ne pouvant plus payer un huissier a fait un papier d'insolvabilité en 1995, en 2008 credirec me contact par tel et me dit que je dois 2300€, je la laisse parler et je raccroche. Aujourd'hui le 24 mars 2014

je reçois une lettre d'un huissier délégué par credirec et me somme de payer 2300€, j'appelle credirec en leur disant qu'il m'envoie l'injonction et elle me dit que je dois payer que en 1995 j'étais insolvable mais que maintenant je devais les payer sinon il me saisira et que au lieu de 2300€ se sera 4000€. Que dois-je faire? Merci de me répondre car du coup elle n'arrête pas de téléphoner.

Par **Marion3**, le **24/03/2014** à **17:18**

Bonjour,

**Votre dette est prescrite, nous ne devez rien !!!**

CREDIREC va essayer de vous faire peur. N'écrivez pas, ne téléphonez pas, Pour le téléphone, ne répondez pas. Demandez à votre opérateur et changez de numéro, c'est gratuit.

Lisez sur le forum tout ce qui a été écrit sur ces sociétés de recouvrements de créances. Vous serez vite fixé.

**Ne cédez pas.**

Bon courage

Cordialement.